

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 24 mars 2022

Convocation du 17/03/2021

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER

Absent : Christophe GAIGNON

Bon pour pouvoir :

DCM 2022-11 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1^{ER} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 448 433,42 €

Recettes 568 612,97 €

Investissement

Dépenses 301 305,91 €

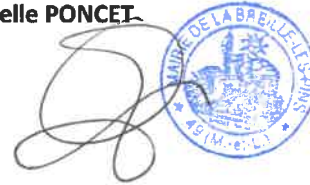
Recettes 194 931,70 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2020	Part affecté à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 29 137,19	0.00	- 106 374,21	0.00	-77 237,02
Fonctionnement	323 913,93	99 063,81	120 179,55	0.00	345 029,67
	353 051,12	99 063,81	13 805,34	0.00	267 792,65

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal

Pour copie certifiée conforme,
La BREILLE LES PINS, le 25/03/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 28/03/2022
Et de la publication le 28/03/2022